



Département du VAL D'OISE
Arrondissement de SARCELLES

COMITÉ SYNDICAL DU MERCREDI 20 SEPTEMBRE 2017

DÉLIBÉRATION N° 2017-90

RESSOURCES HUMAINES

18 - Création d'un emploi d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet

Date de la convocation : le 14 septembre 2017,

Nombre de délégués en exercice : 70

Président de séance : Guy MESSAGER - Président du Syndicat.

Secrétaire de séance : Richard ZADROS – Délégué Titulaire de la commune de SAINT-WITZ

Présents : 46

Bruno VALENTE (Commune d'Arnouville), Claude ROUYER (Commune d'Attainville), Jean-Claude LAINÉ et Gilles MENAT (Commune de Baillet-en-France), Jean-Luc HERKAT (Commune de Bonneuil-en-France), Joëlle POTIER et Michel LACOUX (commune de Bouffémont), Marie-Claude CALAS (Commune de BOUQUEVAL), Christian ISARD (Communauté d'Agglomération Plaine Vallée - Montmorency), Paul-Édouard BOUQUIN (Commune de Domont), Alain BOURGEOIS et Jean-Robert POLLET (Commune d'Ézanville), Roland PY (Commune de Fontenay-en-Parisis), Christian CAURO et Jean-Michel DUBOIS (Commune de Gonesse), Anita MANDIGOU et Claudine FLESSATI (Commune de Goussainville), Guy MESSAGER et Alain CLAUDE (Commune de Louvres), Henri GUY (Commune de Mareil-en-France), Robert DESACHY et Francis COLOMIÈS (Commune de Le Mesnil-Aubry), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Commune de Moisselles), Geneviève RAISIN et Jean-Pierre LARIDAN (Commune de Montsoult), James DEBAISIEUX et Michèle BACHY (Commune de Piscop), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Commune de Le Plessis-Gassot), Alain SORTAIS et Bernard BESANÇON (Commune de Puiseux-en-France), Bernard VERMEULEN et Patrick LEPEUVE (Commune de Roissy-en-France), Roger GAGNE et Marc LEBRETON (Commune de Saint-Brice-Sous-Forêt), Richard ZADROS et David DUPUTEL (Commune de Saint-Witz), Antoine ESPIASSE (Commune de Sarcelles), Bruno REGAERT (Commune de Vaud'Herland), Alain GOLETTA et Lionel LECUYER (Commune de Vémars), Christine PASSENAUD et Cathy CAUCHIE (Commune de Villeron), Maurice MAQUIN et Léon ÉDART (Commune de Villiers-le-Bel).

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents et représentés : 2

Jean-Pierre DAUX (Communauté d'Agglomération Plaine Vallée - Montmorency), à Christian ISARD
Communauté d'Agglomération Plaine Vallée - Montmorency)
Chantal TESSON (Commune de le Thillay), à Bruno REGAERT (Commune de Vaud'herland)

Présents sans droit de vote : 5

Claude BOUYSSOU (Commune de Baillet-en-France)
Louis LE PIERRE (Commune d'Ézanville)
Gérald VERGET (Commune de Louvres)
Brigitte CARDOT (Commune de Puiseux-en-France)
Christian BALOSSA (Commune de Villiers-le-Bel)

18 - Création d'un emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet

Un agent du service Entretien et Surveillance du Patrimoine a le grade d'adjoint technique territorial.

L'agent placé sur le grade d'adjoint technique territorial remplit les conditions pour bénéficier de l'avancement au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe selon les règles de classement prévus aux articles 11 et 12 du décret n° 2016-596 du 12 mai 2016.

Cet emploi englobe de manière non exhaustive les fonctions suivantes : assurer la surveillance du patrimoine communal et intercommunal, vérifier de la bonne séparation des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales, surveiller les ouvrages tels que les fossés, les rivières, les collecteurs, les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées, rédiger des rapports d'état des lieux des ouvrages visités ainsi que ceux de bonne séparation des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales.

Un tableau d'avancement de grade a été élaboré pour l'année 2017 et a été transmis à la Commission Administrative Paritaire.

Il est proposé de créer un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe permettant de nommer l'agent à ce grade après avis de la Commission Administrative Paritaire.

CECI EXPOSÉ

Après avoir entendu le rapport de Gilles MENAT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-683 du 13 juillet 1983 modifié, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 34,

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Considérant la création d'un emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe,

Considérant l'obtention des conditions statutaires permettant à l'agent, actuellement adjoint technique, d'accéder au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe,

Considérant la valeur professionnelle de l'agent,

18 - Création d'un emploi d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

1- Créé un emploi d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet;

2- Prend acte que les crédits sont prévus au budget eaux pluviales et GÉMAPI, chapitre 012, article 64111, avec répartition des dépenses à 50 % sur le budget Eaux Usées relatif à la compétence Assainissement;

3- Et autorise le Président à signer tous les actes relatifs à cette création d'emploi;

BONNEUIL-EN-FRANCE, le 20 septembre 2017

Guy MESSAGER



Président du Syndicat,
Maire honoraire de LOUVRES.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité le :

Et affichée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.